



FADBEN

Fédération des enseignants documentalistes
de l'Éducation nationale

25 rue Claude Tillier 75012 Paris
<http://www.fadben.asso.fr> - Courriel : contact@fadben.asso.fr

A Paris, le 14/02/2013,

M^{me} La Présidente de la FADBEN,
A M. Le Ministre de l'Éducation Nationale

Objet : réflexions sur le référentiel de compétences des professeurs

Monsieur le Ministre,

Le 19 décembre 2012, la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation Nationale (FADBEN) a été reçue par M. Turion, adjoint au directeur de la DGESCO, M. Santana, adjoint à la directrice générale des ressources humaines, et M. Capul, représentant la sous-direction des programmes, de la formation des enseignants et du développement numérique. Cette consultation portait sur le projet de référentiel de compétences professionnelles des professeurs documentalistes, transmis le 6 décembre 2012 par les services de la DGESCO, et qui serait mis en œuvre dans le cadre de la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. La FADBEN a proposé à cette occasion que ce texte prenne la forme d'une annexe au référentiel de compétences professionnelles des enseignants, afin d'ajouter aux connaissances et compétences communes les spécificités propres aux enseignants documentalistes. La FADBEN, seule association professionnelle représentant les professeurs documentalistes de l'enseignement public, a eu à cette occasion le sentiment d'avoir clarifié avec les représentants de la DGESCO et de la DGRH les éléments de consensus et les points de divergence avec le Ministère. Nous déplorons, cependant, de ne pas avoir été associés à la poursuite des discussions sur les trois nouvelles versions, proposées pour relecture au cours du mois de janvier année courante.

La dernière version du référentiel proposée par la DGESCO aux syndicats, le 30 janvier 2013 intègre certaines de nos propositions, notamment en ce qui concerne la structure interne de ce document déclinée en « compétences communes à tous les professeurs » et « compétences spécifiques du professeur documentaliste ». Elle réaffirme également l'importance de notre mission pédagogique, déclinée en « domaines d'enseignement » dans la première partie du texte. Le professeur documentaliste trouve ainsi toute légitimité à organiser une progression pédagogique, à développer des apprentissages dans les domaines de l'information-documentation et de l'éducation aux médias. Si l'appropriation des nouveaux enjeux liés au développement d'une culture numérique, au sens le plus large, est en effet l'affaire de tous les enseignants, comme le précise le référentiel, nous savons tous

l'importance d'un apport pédagogique spécifique du professeur documentaliste, dans la continuité des missions qui lui sont dévolues depuis la circulaire de missions de 1986.

Néanmoins nous regrettons que le champ disciplinaire de référence qui est mentionné, ne soit pas clairement les Sciences de l'information et de la communication. D'autre part, le rattachement à la sociologie des médias et de la culture ne constitue pas une accroche scientifique suffisante pour la profession. Nous regrettons enfin que les compétences gestionnaires prennent une place disproportionnée dans le document proposé sans qu'elles soient mises au service de notre mandat pédagogique. Nous nous étonnons de ce déséquilibre grandissant quand, par ailleurs, nous sommes attachés à la réussite des élèves, qui passe avant tout par des usages raisonnés et critiques des ressources imprimées et numériques.

En conséquence, nous vous proposons une version amendée de l'annexe professeur documentaliste du référentiel de compétences des enseignants, pour que les professeurs documentalistes aient toute leur place en tant qu'enseignants dans les finalités de l'École : la réussite des élèves et l'égalité des chances.

La Présidente de la FADBEN

Martine Ernoult